



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



49^e CONSEIL DIRECTEUR 61^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 28 septembre au 2 octobre 2009

Point 4.6 de l'ordre du jour provisoire

CD49/10 (Fr.)
10 juillet 2009
ORIGINAL : ANGLAIS

POLITIQUE SUR LA RECHERCHE POUR LA SANTÉ

Introduction

1. Au cours de la dernière décennie, la recherche en santé mondiale et régionale a acquis un profil plus élevé. Il y a eu une augmentation spectaculaire du financement pour la santé mondiale et la recherche en santé (1), un intérêt plus marqué dans l'innovation et les progrès technologiques (2, 30), une émergence de nombreuses initiatives mondiales de recherche pour la santé, une attention accrue accordée à la recherche sur les systèmes de santé et à la politique et la pratique étayées par des preuves scientifiques, et une plus grande sensibilisation aux déterminants politiques, économiques, environnementaux et sociaux de la santé. Le temps est venu maintenant pour une politique sur la recherche pour la santé pour l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS). Cette politique aiderait et guiderait la coopération technique de l'Organisation dans la recherche pour la santé sur les années à venir, établirait le fondement pour le développement de stratégies et plans d'action qui couvrent les besoins de la Région des Amériques, et les alignerait et harmoniserait avec les politiques mondiales et régionales appropriées (3-10).

Antécédents et justification

2. Une recherche de haute qualité est essentielle pour l'équité, la santé et le développement socio-économique, et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé (11-12). Dans les dernières années, les gouvernements nationaux, l'OPS/OMS, la communauté internationale de la recherche et d'autres partenaires ont préconisé le développement et le renforcement de systèmes nationaux de recherche en santé, et l'amélioration de la production et de l'usage de la recherche qui porte sur la santé, l'équité et les besoins de développement (2-19).

3. Tout pays a besoin de systèmes de recherche durables si le but est d'améliorer la santé de sa population et de réduire les inégalités et l'injustice sociale (2, 4, 13-15). Bien

que l'importance de ces systèmes ait été largement reconnue, il reste beaucoup à faire pour renforcer la capacité locale en recherche et innovation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, y compris ceux de la Région des Amériques (2).

4. La recherche revêt une importance fondamentale pour l'OMS, comme en témoignent l'Article 2 de sa Constitution (7), le Onzième programme général de travail, 2006–2015, et ses six fonctions essentielles, qui considèrent ou exigent des compétences en recherche pour leur accomplissement (8).

5. La recherche est également une fonction essentielle et une priorité pour le Bureau sanitaire panaméricain depuis 1924, comme l'atteste le Code sanitaire panaméricain (20), et elle est centrale à la mission de l'OPS (21). Le Rapport du Directeur de l'OPS à la XVI^e Conférence sanitaire panaméricaine en 1963 comportait une définition de la politique de la recherche (22), et un document de 1983 intitulé « Politique de recherche OPS/OMS » (16) proposait une mise à jour de cette définition. Bien que la recherche soit spécifiquement couverte dans les principaux documents actuels de politique et de planification de l'OPS (5-6), les États Membres n'ont pas ratifié une politique explicite de recherche.

Processus de consultation et d'élaboration

6. Pour l'élaboration de ce document de politique sur la recherche pour la santé à l'OPS ont été utilisés et intégrés des éléments de :

- a) consultations menées à bien pendant le développement de la stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé qui a été soumise par le 124^e Conseil exécutif de l'OMS (janvier 2009) à la 62^e Assemblée mondiale de la Santé (mai 2009) (23) ;
- b) consultations avec le Comité consultatif sur la recherche en santé au cours de sessions spéciales et de ses 40^e, 41^e et 42^e sessions (24) ;
- c) un examen des documents existants de politique de recherche de l'OPS et autres documents d'intérêt, y compris une évaluation des fonctions essentielles de santé publique réalisée en 2002 (25) ;
- d) la première Conférence latino-américaine sur la recherche et l'innovation pour la santé et les contributions régionales à l'Appel à l'action de Bamako présentées au 48^e Conseil directeur de l'OPS (2, 26) ; et
- e) consultations avec des parties prenantes internes et externes, y compris le personnel du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) et les homologues de l'OMS, entre janvier et avril 2009.

Mission, vision, buts et objectifs du projet de stratégie

7. La nouvelle politique couvrira les besoins régionaux, répondra aux appels internationaux pour une approche stratégique destinée à améliorer la gouvernance et les fonctions de la recherche, et à renforcer les fonctions essentielles de la santé publique (2-4, 9, 13, 25). La politique aidera également à harmoniser, aligner et faciliter l'exécution des stratégies majeures de recherche mondiale dans la Région des Amériques, y compris la Stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé* et la Stratégie mondiale et Plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (3, 10, 17, 23).

8. De plus, la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé soutiendra les activités en cours relatives à la Déclaration de Mexico du Sommet ministériel de Mexico sur la recherche en santé (4, 13) et encouragera une réponse régionale effective à l'Appel à l'action du Forum ministériel de Bamako sur la recherche pour la santé, au Rapport sur la Santé dans le Monde de l'OMS 2008 : soins de santé primaires maintenant plus que jamais, et au rapport de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé (15, 18-19, 23, 27).

9. La politique représente également une opportunité pour l'Organisation de réviser et revitaliser le rôle de la recherche au sein de l'OPS, ainsi que le rôle de l'OPS dans la recherche pertinente effectuée dans la Région. Elle contribuera à améliorer l'appui de l'OPS aux États Membres dans le renforcement de la capacité de recherche pour produire, partager et utiliser le savoir de preuves scientifiques et elle intensifiera le rôle de leadership de l'OPS en influençant la recherche régionale pour le programme de la santé. Enfin, la politique aidera l'OPS à mieux communiquer son intervention dans la recherche pour la santé.

10. De ces façons, et en donnant une orientation pour les stratégies et plans d'action subséquents, la politique intégrera la recherche dans la réponse à d'autres politiques et mandats de l'OPS et contribuera à l'équité, la santé et au développement dans les Amériques.

Proposition : Une politique de recherche pour la santé de l'OPS

11. Il s'agit d'une politique globale qui va appuyer toutes les activités de l'OPS. Comme le fait la Stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé, elle couvre l'éventail intégral de la recherche, qui embrasse cinq domaines génériques d'activité : évaluer le problème ; comprendre sa/ses cause(s) ; élaborer des solutions ; traduire les solutions ou preuves scientifiques en politique, pratique et produits ; et évaluer l'impact de ces solutions sur le niveau et la distribution du problème. Les définitions opérationnelles pour la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé sont données à l'Annexe A.

* Les politiques de l'OPS équivalent aux documents de stratégie dans la taxonomie de l'OMS.

12. Le terme « recherche pour la santé » reflète le fait que l'amélioration des résultats de la santé exige l'intervention de nombreux secteurs, disciplines et parties prenantes.

13. Cette politique vise à assurer que l'OPS demeure véritablement une organisation basée sur le savoir, que des systèmes nationaux de recherche en santé solides et durables existent dans chaque pays des Amériques, et que les données probantes de la recherche constituent un pilier de toutes les activités s'efforçant d'atteindre le niveau le plus élevé de santé et d'équité. La réalisation de ces buts exigera que le Bureau, les États Membres et les partenaires travaillent ensemble pour mettre en valeur la science, la technologie et le savoir plus général afin de produire des preuves et des outils fondés sur la recherche et d'encourager l'innovation en vue de l'amélioration de l'équité, de la santé et du développement.

Principes directeurs et valeurs

14. Lorsqu'elle entreprendra des activités liées à la recherche et à l'usage de preuves scientifiques, l'OPS sera guidée par les valeurs d'équité, d'excellence, de solidarité, de respect et d'intégrité de l'Organisation et elle considérera des priorités transversales (telles que l'égalité des sexes, l'ethnicité, la protection sociale, la promotion de la santé, les droits de l'homme et les soins de santé primaire).

15. En plus des valeurs de l'Organisation, la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé se fonde sur quatre principes qui guideront la réalisation de ses buts et objectifs : impact, qualité, inclusion et communication et accessibilité.

Buts et objectifs

16. Six objectifs liés entre eux ont été établis pour la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé : a) promouvoir la production d'une recherche pertinente, éthique et de haute qualité ; b) renforcer la gouvernance de la recherche et promouvoir la définition de programmes de recherche ; c) améliorer les compétences des ressources humaines et le soutien aux ressources humaines impliquées dans la recherche ; d) rechercher des efficacités et l'impact et l'appropriation renforcés de la recherche à travers des alliances effectives et stratégiques, la collaboration et le renforcement de la confiance publique et l'engagement dans la recherche ; e) encourager les bonnes pratiques et les normes renforcées pour la recherche ; f) promouvoir la dissémination et l'utilisation des conclusions de la recherche ; et g) promouvoir de mécanismes participatifs d'évaluation de la politique sur la recherche pour la santé.

17. Les six objectifs sont cohérents et synergiques avec les cinq buts de la stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé qui sont : renforcer la culture de la recherche à l'OMS ; défendre la recherche qui couvre les besoins prioritaires en santé ; appuyer le développement de systèmes nationaux de recherche en santé robustes ; promouvoir de

bonnes pratiques de recherche et renforcer les liens entre politique, pratique et les résultats de la recherche.

Mise en œuvre

18. Il est envisagé qu'une stratégie et des plans d'action subséquents seront formulés pour exécuter la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé, harmonisée adéquatement avec les autres politiques pertinentes et avec une approche synergique et complémentaire de la stratégie de recherche et du plan d'action de l'OMS sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.

19. Le Bureau travaillera avec les États Membres pour faire une surveillance des ressources humaines et financières destinées à la recherche en santé, promouvoir la bonne gouvernance pour la recherche, et développer des incitations pour le développement soutenu de la production de la recherche et son utilisation. En faisant cela, l'OPS fera tous les efforts possibles pour diriger en montrant l'exemple.

20. Cette politique s'applique à tout le travail dans l'ensemble de l'Organisation. Les engagements à la recherche seront pris en compte dans les politiques institutionnelles et la budgétisation et planification des programmes, l'exécution, le suivi et l'évaluation, la gestion des ressources humaines et la gestion du savoir. Une exécution effective de la politique exigera l'engagement et la validation au niveau élevé, ainsi que le soutien organisationnel, y compris la coordination des activités pour faire progresser les compétences en recherche et le savoir du personnel. Elle exigera également que les ressources du savoir soient judicieusement utilisées, et que des progrès soient accomplis en ce qui concerne l'atteinte des niveaux d'investissement recommandés pour les activités de recherche par des comités d'experts, des résolutions et des forums ministériels. La recommandation est d'utiliser 5% des budgets combinés essentiels et volontaires à l'appui de la recherche (y compris les fonds consacrés à l'exécution et l'évaluation de la politique sur la recherche pour la santé) (4, 11, 15).

21. Ces actions aideront à assurer l'intégration des preuves scientifiques de la recherche dans tout le travail du Bureau dans des domaines différents. En collaboration avec le siège, les bureaux de pays et d'autres entités, le Bureau travaillera avec les ministères de la santé, d'autres secteurs, des organisations non gouvernementales, le système des Nations Unies, le système interaméricain, des agences de développement et des organisations de la société civile pour mieux intégrer la recherche dans les systèmes de santé et les soins de santé dans l'ensemble des Amériques.

Évaluation

22. Le Bureau sanitaire panaméricain fera rapport aux Organes directeurs sur l'exécution de cette politique et le développement de stratégies et de plans d'action subséquents. Le BSP tiendra le Comité consultatif sur la recherche en santé au courant

des développements pertinents et travaillera en coordination avec d'autres équipes clés telles que Gestion du Savoir et Communication (KMC), les domaines techniques et les centres. Le Bureau cherchera également à influencer et offrir une cohérence et des synergies solides avec d'autres politiques et activités (telles que l'égalité des sexes et les publications). Par le biais de rapports réguliers, le Bureau s'efforcera de caractériser les contributions à la recherche, la coopération technique, les investissements et les ressources consacrées à la recherche.

23. Les rapports seront complétés par d'autres sources pertinentes telles que les évaluations des fonctions essentielles de santé publique qui comprennent un élément de recherche.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

24. Le Conseil directeur est invité à examiner le projet de politique de l'OPS sur la recherche pour la santé (annexe A) et considérer l'approbation de la résolution recommandé par la 144^e session du Comité exécutif qui se trouve en annexe C.

Références

1. Burke MA and Matlin SA (eds.) *Monitoring Financial Flows for Health Research 2008*. Geneva; Global Forum for Health Research: 2008. Disponible à <http://www.globalforumhealth.org/en/Media-Publications/Publications/Monitoring-Financial-Flows-for-Health-Research-2008-Prioritizing-research-for-health-equity> (consulté le 28 janvier 2009).
2. Conference Executive Committee. Report of the first Latin American Conference on Research and Innovation for Health. (Comité Ejecutivo de la Conferencia. Informe de la 1.^a Conferencia Latinoamericana sobre Investigación e Innovación para la Salud. (En anglais et espagnol). Disponible à <http://new.paho.org/CLAIIPS2008> (consulté le 17 décembre 2008).
3. Organisation panaméricaine de la Santé, 48^e Conseil directeur et 60^e session du Comité régional. Resolution CD48.R15. Santé publique, innovation et propriété intellectuelle: une perspective régionale. Octobre 2008. Disponible à <http://www.paho.org/french/gov/cd/cd48.r15-f.pdf>.
4. Organisation mondiale de la Santé. Assemblée mondiale de la Santé, Résolution WHA58.34 Genève: OMS ; 2005. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_34-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
5. Pan American Health Organization. Strategic Plan 2008-2012. Official document 328. Disponible à <http://www.paho.org/english/gov/cd/cd48-od328-e.pdf> (consulté le 27 janvier 2009).

6. Organisation panaméricaine de la Santé. Programme d'action sanitaire pour les Amériques. Texte du document distribué lors de la cérémonie de lancement dans la ville de Panama, au Panama, 3 juin 2007. Washington, D.C.: OPS. Disponible en anglais à http://www.paho.org/English/DD/PIN/Health_Agenda.pdf (consulté le 30 janvier 2009).
7. Organisation mondiale de la Santé. Constitution adoptée par la Conférence sanitaire internationale à New York, 19-22 juillet 1946. Disponible à http://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd46/f-bd46_p2.pdf (consulté le 27 décembre 2008).
8. World Health Organization. Engaging for Health: Eleventh General Programme of Work 2006-2015, a Global Health Agenda. Geneva: WHO; 2006. Disponible à http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/GPW_eng.pdf (consulté le 27 décembre 2008).
9. Organisation mondiale de la Santé. Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé EB124/R12. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB124-REC1/2B124_REC1-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
10. Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Document WHA 61/9. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/A61/A61_9-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
11. Commission on Health Research for Development. *Health research: essential link to equity in development*. Oxford: Oxford University Press; 1990.
12. Report of the Task Force on Health Systems Research. *The Millennium Development Goals will not be attained without new research addressing health system constraints to delivering effective interventions*. Geneva: WHO; 2005. Disponible à http://www.who.int/rpc/summit/Task_Force_on_HSR_2.pdf (consulté le 28 janvier 2009).
13. Ministerial Summit on Health Research. The Mexico Statement on Health Research. Knowledge for better health: strengthening health systems. Mexico City, 16-20 November 2004. Disponible à http://www.who.int/rpc/summit/agenda/en/mexico_statement_on_health_research.pdf (consulté le 28 janvier 2009).
14. Organisation panaméricaine de la Santé. 48^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé. Document de travail CD48/17. Contribution régionale au Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé. Disponible à <http://www.paho.org/french/gov/cd/cd48-17-f.pdf> (consulté le 17 décembre 2008).
15. Bamako Call to Action on Research for Health: Strengthening research for health, development and equity. Global Ministerial Forum on Research for Health. Bamako, Mali, 17-19 November 2008. Disponible à <http://new.paho.org/Bamako2008eng> (consulté le 17 décembre 2008).
16. Reunión del Comité Asesor sobre Investigaciones Médicas de OPS, XXII, México, D.F., México, 7-9 julio de 1983. Política de la OPS en materia de investigaciones.

- Washington: OPS; 1983. (PAHO/ACMR/22/8.2). Disponible à <http://hist.library.paho.org/Spanish/CAIS/27657.pdf> (consulté le 30 janvier 2009).
17. Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé. Document WHA 60/23. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA60/A60_23-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
 18. OPS. 48^e Conseil directeur et 60^e session du Comité régional. Contribution régionale au Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé. CD48/17, Add. I. 15 septembre 2008. <http://www.paho.org/french/gov/cd/cd48-17a-f.pdf> (consulté le 28 janvier 2009).
 19. *Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Genève : OMS ; 2008. Disponible à http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789242563702_fre.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
 20. Pan American Sanitary Office. Pan-American Sanitary Code. Signé à La Havane, à Cuba, le 14 novembre 1924, pendant la VII^e Conférence sanitaire panaméricaine. Disponible à http://www.paho.org/Spanish/D/DO_308.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
 21. Pan American Health Organization values, mission and vision. Disponible à <http://www.paho.org/english/paho/mission.htm> (consulté le 28 janvier 2009).
 22. Pan American Health Organization. Annual Report of the Director, 1962. Washington, D.C.: PAHO; 1963. (Official Document No. 50).
 23. Organisation mondiale de la Santé. Documents pour le 124^e Conseil exécutif : Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé. Document EB124/12, décembre 2008. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB124/B124_12-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
 24. Reports to the Director, Advisory Committee on Health Research. Disponible à <http://www.paho.org/ResearchPortal>.
 25. Pan American Health Organization. Public Health in the Americas. 2002. Washington, D.C.: PAHO; 2002. (SP-E-587). <http://www.vcampuspaho.org/esp/Pub/SaludPublicaAmericas/es/homepage.htm>.
 26. Pan American Health Organization, 48th Directing Council and 60th Session of the Regional Committee. Agenda item 7.4 Report of the Advisory Committee on Health Research. October 1, 2008. Document CD48/INF/4. Disponible à <http://www.paho.org/english/gov/cd/cd48-inf4-e.pdf>.
 27. *Rapport sur la santé dans le monde 2008 : les soins de santé primaire. Maintenant plus que jamais*. Genève : OMS ; 2008. Disponible à http://www.who.int/whr/2008/08_report_fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).

DOCUMENT DE POLITIQUE SUR LA RECHERCHE POUR LA SANTÉ

Antécédents et justification

1. Le travail de l'Organisation panaméricaine de la Santé est guidé par la vision d'être « le catalyseur majeur pour assurer que tous les peuples des Amériques jouissent d'une santé optimale et contribuent au bien-être de leur famille et de leur communauté. » La recherche de l'équité, la valeur essentielle de cette vision, est considérée comme la recherche de « l'équité et la justice en éliminant les différences qui sont inutiles et évitables » (1).

2. La recherche de haute qualité est essentielle pour l'équité, la santé et le développement socioéconomique (2) et pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé (3). Au cours des récentes années, les gouvernements nationaux, l'OPS/OMS, la communauté internationale de la recherche et d'autres partenaires ont lancé plusieurs appels à l'action pour créer et renforcer les systèmes nationaux de recherche en santé, en particulier dans les pays à faible revenu.

3. Tous les pays ont besoin de systèmes de recherche durables afin d'améliorer la santé et le bien-être de leurs populations, de réduire les inégalités et l'injustice sociale et de promouvoir la prospérité économique et sociale (4-9). Bien que l'importance de ces systèmes ait été largement reconnue, il reste beaucoup à faire pour renforcer la capacité locale en recherche et innovation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, y compris ceux de la Région des Amériques (10). Dans les pays industrialisés et dans les pays en développement, la recherche pour la santé a été un moteur économique pour améliorer le stock de connaissances utiles ; renforcer la compétitivité ; améliorer l'accessibilité à des produits utiles ; renforcer les secteurs industriels, économiques et de la santé ; améliorer le savoir social et la capacité de résoudre des problèmes complexes, et traiter certains déterminants sociaux de la santé (11-15).

4. L'importance fondamentale de la recherche pour l'OMS est stipulée dans l'Article 2 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (16). Dans le onzième programme général de travail 2006-2015, la mobilisation du savoir, de la science et de la technologie est soulignée comme l'un des sept domaines prioritaires. Le programme général de travail identifie également six fonctions essentielles pour l'OMS, dont l'une est de : « façonner le programme de recherche et stimuler la production, la traduction et la dissémination de savoir précieux » (17). Les autres cinq fonctions—assurer le leadership, établir les normes, articuler la politique fondée sur les preuves scientifiques, fournir un appui technique et suivre la situation de la santé—requièrent toutes de solides compétences en matière de recherche parmi le personnel du Bureau.

5. Dans la Région des Amériques, la recherche est une priorité du Bureau sanitaire panaméricain depuis 1924, quand elle a été soulignée comme une fonction clé et un devoir dans le Chapitre IX, Article 56, du Code sanitaire panaméricain (18).

6. La recherche est centrale à la mission du Bureau sanitaire panaméricain consistant à « diriger les efforts collaborateurs entre les États Membres et d'autres partenaires pour promouvoir l'équité dans la santé, combattre la maladie et améliorer la qualité de la vie des peuples des Amériques et la prolonger » (1).

7. Le Rapport du Directeur de l'OPS à la XVI^e Conférence sanitaire panaméricaine en 1963 (19) comportait une déclaration pour la politique de la recherche, et un document de 1983 intitulé « Politique de recherche OPS/OMS » (20) proposait une mise à jour de cette déclaration. Bien que la recherche soit spécifiquement couverte dans les principaux documents actuels de politique et de planification de l'OPS (21, 22), les États Membres n'ont pas avalisé une politique explicite de recherche.

8. Au cours de la dernière décennie toutefois, la recherche a acquis un profil plus élevé manifesté par une augmentation spectaculaire du financement pour la santé mondiale et la recherche pour la santé (23) ; un intérêt plus marqué dans l'innovation et les progrès technologiques (24) ; l'émergence de nombreuses initiatives mondiales de recherche en santé ; une attention accrue accordée à la recherche sur les systèmes de santé et aux liens entre la politique, la pratique et les preuves scientifique de la recherche ; une plus grande sensibilisation aux déterminants politiques, économiques, environnementaux et sociaux de la santé ; et une croissance et un échange considérables de savoir en matière de santé dilué dans une super abondance d'information. Le temps est venu d'établir une politique de l'OPS sur la recherche pour la santé, approuvée par ses Organes directeurs, pour aider et guider la coopération technique de l'Organisation dans la recherche pour la santé sur les années à venir.

9. La nouvelle politique couvrira un besoin régional et répondra aux appels internationaux (4-6, 10, 25) pour établir une approche stratégique pour l'OPS (y compris les États Membres) afin d'améliorer la gouvernance et les fonctions de la recherche et de développer davantage les fonctions essentielles de la santé publique (10). Cette politique aidera à harmoniser, aligner et faciliter l'exécution de deux stratégies globales majeures de recherche dans la Région des Amériques. La première est la stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé, qui a été développée en réponse à un document de position sur les rôles et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé (26). La résolution WHA60.15 demandait au Directeur général de soumettre à la soixante-deuxième Assemblée mondiale de la Santé une stratégie pour gérer et organiser des activités de recherche au sein de l'OMS (27). La deuxième est la stratégie globale et le plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, qui était le résultat de la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (28).

10. De plus, la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé soutiendra les activités en cours relatives à la Déclaration de Mexico du Sommet ministériel de Mexico sur la recherche en santé (4, 29) et encouragera la réponse effective de l'OPS à l'Appel à l'action du Forum ministériel de Bamako sur la recherche pour la santé, à des besoins régionaux exprimés (30), au Rapport sur la Santé de le Monde de l'OMS 2008 : soins de santé primaires maintenant plus que jamais (31), et au rapport de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé (32).

11. La politique représente également une opportunité pour l'Organisation de réviser et revitaliser le rôle de la recherche au sein de l'OPS, ainsi que le rôle de l'OPS dans la recherche pertinente effectuée dans la Région. Elle contribuera à améliorer l'appui de l'OPS aux États Membres dans le renforcement de la capacité de recherche pour produire, partager et utiliser le savoir provenant des preuves scientifiques et elle intensifiera le rôle de leadership de l'OPS en influençant le programme régionale de recherche pour la santé, en abordant le Programme d'action sanitaire pour les Amériques, en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et en répondant effectivement aux mandats qui émergent des Organes directeurs de l'OPS et de l'OMS. Enfin, la politique aidera l'OPS à mieux communiquer son intervention dans la recherche pour la santé.

12. De ces façons, et en donnant une orientation pour les stratégies et plans d'action subséquents, la politique intégrera la recherche dans la réponse à d'autres politiques et mandats de l'OPS, contribuant à l'équité, la santé et le développement dans les Amériques.

La politique de recherche pour la santé de l'OPS

13. Il s'agit d'une politique globale qui constituera la base de toutes les activités de l'OPS. La politique couvre le spectre intégral de la recherche, qui embrasse cinq domaines génériques d'activité : évaluer le problème ; comprendre sa/ses cause(s) ; élaborer des solutions ; traduire les solutions ou preuves scientifiques en politique, pratique et produits ; et évaluer l'impact de ces solutions sur le niveau et la distribution du problème.

14. Le terme « recherche pour la santé » reflète le but de la recherche et le fait que l'amélioration des résultats de la santé exige l'intervention de nombreux secteurs et disciplines, y compris ceux qui participent et doivent bénéficier de la recherche.

15. Cette politique vise à assurer que l'OPS demeure véritablement une organisation fondée sur le savoir, que des systèmes nationaux de recherche en santé solides et durables existent dans tous les pays des Amériques, et que les données probantes de la recherche constituent un pilier de toutes les activités s'efforçant d'atteindre le niveau le plus élevé de santé et d'équité. La réalisation de ces buts exigera que le Bureau, les États Membres

et les partenaires travaillent ensemble pour mettre en valeur la science, la technologie et le savoir plus général afin de produire, de partager et d'utiliser des preuves et des outils basés sur la recherche et d'encourager l'innovation en vue de l'amélioration de l'équité, de la santé et du développement.

Principes directeurs et valeurs

16. Lorsqu'elle entreprendra des activités liées à la recherche et à l'usage de preuves scientifiques, l'OPS sera guidée par ses valeurs d'équité, d'excellence, de solidarité, de respect et d'intégrité et elle considérera des priorités transversales (telles que l'égalité des sexes, l'ethnicité, la protection sociale, la promotion de la santé, les droits de l'homme et les soins de santé primaires).

17. En plus des valeurs de l'Organisation, la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé se fonde sur quatre principes qui guideront la réalisation de ses buts et objectifs. impact, qualité, inclusion et communication et accessibilité.

18. **Impact**—L'OPS donne priorité à la recherche et l'innovation, deux éléments essentiels pour satisfaire les priorités de la santé et promouvoir le développement et l'équité aux niveaux des pays, infra-régional et régional. L'OPS s'engage à appuyer l'usage ponctuel, responsable et approprié des résultats de la recherche pour l'amélioration de la santé publique et de ses politiques et pratiques.

19. **Qualité**—L'OPS s'engage à promouvoir, produire et utiliser une recherche de qualité élevée qui est éthique, effective, efficace, accessible à tous, et suivie et évaluée par des experts.

20. **Inclusion**—Le Bureau sanitaire panaméricain s'engage à travailler en partenariat avec les États Membres et les parties prenantes pour tirer parti des contributions qu'offre toute partie du continuum de la recherche (qu'elle soit de base, expérimentale ou appliquée), afin d'adopter une approche multisectorielle de la recherche pour la santé, pour promouvoir des intérêts et des responsabilités partagés, appuyer et encourager la participation des communautés et de la société civile dans tous les aspects pertinents du processus de recherche, en tenant compte des dimensions genre, des dimensions culturelles et des droits de l'homme.

21. **Communication et accessibilité**—L'OPS s'engage à communiquer effectivement ses activités de recherche au public d'une manière ponctuelle et pertinente, et à permettre un accès libre et illimité aux résultats, aux données primaires (non-privées), et aux protocoles de la recherche qu'elle appuie, en promouvant un bon usage de sa recherche et en encourageant d'autres agences et partenaires qui financent la recherche ou qui l'effectuent à faire de même.

Buts et objectifs

22. Six objectifs liés entre eux ont été établis pour la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé :

- a) promouvoir la production d'une recherche pertinente, éthique et de qualité,
- b) renforcer la gouvernance de la recherche et promouvoir la définition de programmes de recherche,
- c) améliorer les compétences des ressources humaines et le soutien aux ressources humaines impliquées dans la recherche,
- d) rechercher des efficacies et l'impact et l'appropriation renforcés de la recherche à travers des alliances effectives et stratégiques, la collaboration et le renforcement de la confiance publique et l'engagement dans la recherche,
- e) encourager les bonnes pratiques et les normes renforcées pour la recherche, et
- f) promouvoir la dissémination et l'utilisation des conclusions de la recherche.

23. Ces six objectifs sont cohérents et synergiques avec les cinq buts de la stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé qui sont : renforcer la culture de la recherche parmi l'OMS (but organisationnel) ; défendre la recherche qui couvre les besoins prioritaires en santé (but de priorités) ; appuyer le développement de systèmes nationaux de recherche en santé robustes (but de capacité) ; promouvoir de bonnes pratiques de recherche (but de standards) ; et renforcer les liens entre recherche, politique, pratique (but de traduction).

Promouvoir la production d'une recherche pertinente, éthique et de haute qualité

24. En tant qu'organisation fondée sur le savoir et s'engageant à assurer une coopération technique solidement étayée à ses États Membres, l'OPS vise à parrainer, appuyer, financer ou mener une recherche éthique de haute qualité qui porte sur les besoins en santé présents et futurs et qui contribue au développement de biens publics mondiaux. Idéalement, la recherche devrait être intégrée dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques, programmes, projets et activités de coopération technique de l'OPS.

25. Pour réaliser cet objectif, le Bureau sanitaire panaméricain :

- a) développera des outils pour enregistrer et suivre systématiquement les projets de recherche qu'elle parraine, produit, finance ou mène, et pour mesurer la façon dont ces projets sont bien alignés sur les priorités des pays ;
- b) utilisera les outils disponibles pour évaluer systématiquement les besoins de recherche en santé publique et ceux de ses propres domaines techniques et hiérarchiser des lignes spécifiques de recherche intégrant des thèmes

- transversaux, des questions prioritaires telles que la recherche des systèmes de santé, la recherche qui s'attaque aux maladies négligées dans les Amériques (21), et la recherche primaire et secondaire pour l'évaluation de la technologie de la santé et la santé publique ;
- c) développera des incitations pour appuyer les activités de recherche qui portent sur les priorités de recherche de la Région et des États Membres, tout en renforçant les compétences et en produisant des capacités qui renforcent les systèmes nationaux de recherche en santé ;
 - d) appuiera les États Membres dans le développement de stratégies servant à identifier, à réviser et à évaluer régulièrement leurs propres priorités de recherche, et assurera la coopération technique visant à identifier et résoudre les lacunes de savoir dans des domaines clés ; et
 - e) assistera les États Membres, les organisations internationales et d'autres partenaires dans le développement et le déploiement des outils et des indicateurs appropriés pour surveiller les capacités et la production de la recherche, le respect des normes et des bonnes pratiques, et, dans le domaine du possible, l'impact sur la santé publique de la recherche menée avec la participation des États Membres.

Renforcer la gouvernance de la recherche et promouvoir la définition de programmes de recherche

26. Une bonne gouvernance de la recherche est un pilier des systèmes nationaux robustes de recherche en santé qui peuvent produire, disséminer et utiliser les preuves scientifiques de la recherche pour prendre en main les priorités de la santé, tout en encourageant les efficacités et en minimisant la duplication. La gouvernance est une part essentielle de toutes les organisations et institutions intervenant dans la recherche pour la santé, et elle est nécessaire pour le développement d'un rôle solide d'orientation et d'un leadership partagé effectif. Le Bureau doit renforcer ses structures internes de gouvernance de la recherche et doit aider et soutenir les autorités nationales de la santé et les autres secteurs concernés, notamment la science, la technologie et l'éducation, à faire de même.

27. Pour réaliser cet objectif, le Bureau sanitaire panaméricain :

- a) renforcera sa capacité pour guider et superviser ses activités de recherche et pour évaluer l'expérience du passé en appuyant le développement de systèmes nationaux de recherche en santé, avant de produire de nouvelles solutions pour les défis présents et futurs ;

- b) assistera les États Membres à développer des structures appropriées de gouvernance de la recherche et à renforcer et maintenir la confiance publique et l'engagement soutenus envers la recherche ;
- c) appuiera les États Membres dans le développement de stratégies et de plans d'action pour exécuter et formuler des politiques pour la recherche pour la santé et l'innovation, ainsi que dans le développement de stratégies et de plans d'action pour exécuter la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé ;
- d) favorisera une appréciation, au niveau politique, de la valeur de la recherche en accélérant les améliorations et le développement de la santé et recherchera l'engagement politique à la recherche nationale en santé, visant à l'allocation d'au moins 2% des budgets des ministères de la santé à la recherche et au renforcement de la capacité de la recherche, afin d'atteindre les niveaux de financement proposés dans les résolutions de l'AMS, les comités d'experts, les forums ministériels et les plans stratégiques (2, 5, 8, 17, 22) ;
- e) aidera les gouvernements à accroître leur capacité à adapter, disséminer et utiliser des outils de traduction du savoir qui facilitent le lien entre la recherche et la politique et pratique de soins de santé et l'évaluation et la sélection de technologies de la santé, de médicaments essentiels et d'équipements ;
- f) travaillera avec les États Membres pour définir les programmes de recherche aux niveaux régional, infra-régional et national, en encourageant l'appropriation des programmes de recherche par les pays ;
- g) travaillera avec les États Membres pour renforcer la recherche pour la tant que fonction de santé publique, en développant des programmes pour la recherche pour la santé, la capacité de recherche institutionnelle et l'assistance technique et le soutien à la recherche pour la santé publique au niveau infra-national (10) ; et
- h) assistera les États Membres à suivre les flux de financement pour la recherche pour la santé en relation aux besoins et aux dépenses requises et, lorsque nécessaire, plaidera pour que les ressources soient réaffectées à des domaines prioritaires, en suivant les progrès pour atteindre les jalons recommandés (2, 5, 8,15).

Améliorer les compétences des ressources humaines et le soutien aux ressources humaines impliquées dans la recherche

28. L'OPS considère que les chercheurs sont un atout irremplaçable pour le développement durable. Tous les pays doivent investir dans l'éducation, la formation, le recrutement et la rétention tant dans les sciences de base que dans les sciences

appliquées, tout en recherchant une représentation de genre et ethnique et une participation équilibrées dans la recherche. De plus, les professionnels de la santé, les décideurs (en santé ainsi que dans d'autres secteurs qui affectent la santé), les médias et le public ont besoin de différents éventails de compétences pour chercher, comprendre et interpréter les résultats de la recherche qui peuvent informer leurs décisions et leurs actions.

29. Pour réaliser cet objectif, le Bureau sanitaire panaméricain :

- a) favorisera l'incorporation des ressources humaines travaillant dans la recherche pour la santé et l'intégration des politiques, stratégies et plans d'actions pour les ressources humaines en santé mondiaux et régionaux ;
- b) renforcera la capacité de son personnel à utiliser le savoir scientifique et les examens systématiques de la littérature quand ils développent la coopération technique et abordent des incertitudes face à des preuves scientifiques insuffisantes de la recherche ;
- c) travaillera avec des partenaires, y compris mais sans s'y limiter, dans la santé, la science et la technologie, l'éducation, le développement, les secteurs juridiques et les institutions de recherche, pour enrichir les programmes des sciences de la santé ; améliorer les compétences dans la recherche, le suivi et l'évaluation ; et s'engager dans des activités de renforcement de la capacité pour accroître la capacité des professionnels de la santé à comprendre et utiliser les résultats de la recherche et à engager d'autres secteurs qui influencent les soins de santé, les systèmes de santé et la gouvernance de la santé ;
- d) assistera les États Membres à évaluer leurs besoins actuels et futurs en ressources humaines pour mener la recherche pour la santé, pour les aider à développer des politiques nationales et des plans à long terme pour éduquer et retenir le nombre nécessaire de chercheurs en santé avec les compétences et les capacités requises, et trouver des approches constructives qui attirent les chercheurs expatriés ;
- e) aidera les États Membres, au moyen de la recherche et du développement appropriés d'incitations stratégiques, à remédier aux facteurs qui déterminent la migration et l'éloignement de chercheurs pour promouvoir le développement, la rétention et la réussite de groupes productifs de recherche;
- f) coopérera avec les États Membres pour promouvoir l'équité des sexes dans la composition des groupes de recherche et les structures de gestion de la recherche, et développer des moyens d'appuyer l'augmentation du nombre de chercheurs de groupes ethniques sous-représentés ; et

- g) soutiendra le développement des structures, méthodes et directives qui favorisent et maintiennent des approches systématiques étayées par les preuves scientifiques dans l'évaluation et la sélection des technologies de la santé.

Rechercher des efficiences et l'impact et l'appropriation renforcés de la recherche à travers des alliances effectives et stratégiques, la collaboration et le renforcement de la confiance publique et l'engagement dans la recherche

30. La production, dissémination et utilisation de la recherche exigent qu'il y ait des interactions entre des partenaires multiples et l'usage avisé de nouvelles technologies. Le besoin d'encourager le réseautage et la recherche conjointe a été reconnu, comme l'a été la formation de nouvelles alliances stratégiques entre agences de financement, institutions académiques, centres d'excellence et centres collaborateurs de l'OMS et le renforcement d'alliances anciennes. En travaillant ensemble, les ministères de la santé, les institutions scientifiques et académiques, le secteur productif et les communautés peuvent rechercher un consensus de sorte que la recherche cible les priorités nationales et corresponde aux priorités nationales, en particulier quand elle est financée par l'État.

31. Pour réaliser cet objectif, le Bureau sanitaire panaméricain :

- a) engagera le secteur privé en mettant l'accent sur la réalisation de buts et d'engagements de longue durée et en encourageant des collaborations de centres multiples, l'innovation et le partage des idées et de la technologie appropriée ;
- b) facilitera la collaboration pertinente avec le système des Nations Unies, le système interaméricain, les organisations de la société civiles, les agences de développement et d'autres parties prenantes ;
- c) travaillera avec les faiseurs d'opinion, les partenaires stratégiques et les gouvernements pour mobiliser le soutien et les ressources pour la recherche pour la santé ;
- d) fera une utilisation plus efficace et plus rentable de ses propres centres spécialisés et des centres collaborateurs de l'OMS ;
- e) facilitera la communication et la coordination entre les secteurs de la santé publique et de l'industrie pour encourager le développement de nouveaux produits et procédures qui concernent les priorités pertinentes ;
- f) travaillera en coordination avec le secteur de l'éducation, les secteurs scientifiques et technologique, les centres indépendants de recherche (sans but lucratif et à but lucratif) et les réseaux afin de disposer de groupes de recherche

- dans les États Membres ayant les compétences critiques et en nombres suffisants pour se développer, grandir, se régénérer et accomplir des progrès durables ;
- g) favorisera l'échange et la collaboration au sein des pays et infra-régions et entre les pays et infra-régions, avec la participation de diverses disciplines complémentaires ; et
 - h) encouragera l'identification et l'exécution d'approches stratégiques pour aborder les déterminants de la santé efficacement et effectivement, et faciliter un investissement équitable des ressources commensurables à la possibilité d'améliorer la santé et le bien-être des populations en couvrant des déterminants particuliers.

Encourager les bonnes pratiques et les normes renforcées pour la recherche

32. Les normes, critères et directives internationaux relevant de la recherche sont tenus de régir, gérer et améliorer la qualité de la recherche ; de corriger les inefficiences dans le processus de recherche ; de promouvoir la transparence (relative à la recherche prévue, en cours et terminée) ; et d'améliorer l'accès à l'information. Ils sont essentiels pour maintenir la confiance du public, la confiance en général et la participation à la recherche (27).

33. Le soutien international grandit pour le développement d'une méthode systématique de sélection, développement, adoption et évaluation de nouveaux critères et normes concordant avec les priorités dans la recherche pour la santé. Ces normes et critères doivent tenir compte des principes éthiques généraux (tels que le respect des personnes, bienfaisance et justice) (33), les droits de l'homme, l'égalité et la disponibilité des ressources, ainsi que du contexte politique, culturel et environnemental dans lesquels ils seront appliqués.

34. Pour réaliser cet objectif, le Bureau sanitaire panaméricain :

- a) favorisera des normes et critères qui concordent avec la stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé et encouragera leur exécution et leur conformité aux critères de recherche existants ;
- b) plaidera pour que les propositions de recherche comportent des plans pour la dissémination, la traduction et la mise en application du nouveau savoir qu'elles peuvent engendrer ;
- c) encouragera la participation et l'appropriation accrue par la société civile de la recherche pour la tant que partenaire véritable dans la recherche pour la santé, contribuant au développement de politiques de recherche, à la définition de

- programmes de la recherche, et au développement et à l'utilisation de la recherche pour la santé ;
- d) aidera les États Membres à créer ou à avoir accès à la recherche pour des inventaires et des registres sanitaires qui sont comparables et intégrés avec les registres primaires de la plateforme internationale de registre des essais cliniques de l'OMS, et à adopter des identificateurs normalisés et des collections de données qui contribuent aux efforts d'enregistrement international et aux critères internationaux d'éthique et de publications (34, 35) ;
 - e) encouragera l'accès et l'utilisation et la poursuite du développement de collections organisées et de registres de synthèse de la recherche, dont des révisions systématiques, des résumés des preuves scientifiques et des notes d'information sur les politiques ;
 - f) appuiera les États Membres dans le développement de stratégies et de plans d'action, de régulations et d'incitations pour renforcer l'adhésion à l'enregistrement de la recherche ;
 - g) travaillera en collaboration avec les secteurs gouvernementaux concernés, le système des Nations Unies, le système interaméricain, les centres d'excellence, les centres collaborateurs, les organisations de la société civile et autres parties prenantes pour promouvoir la régulation éthique de la recherche pour la santé chez les humains et le renforcement de comités et de commissions d'examen éthique dans les États Membres ;
 - h) aidera les États Membres à créer des outils efficaces et rentables pour caractériser et évaluer la mesure dans laquelle la recherche qu'ils mènent adhère aux normes internationales des bonnes pratiques, y compris les normes d'éthique, de sécurité et de gestion de la recherche ;
 - i) favorisera le développement d'indicateurs validés pour évaluer et suivre les effets de l'investissement dans la recherche et la production scientifique dans les Amériques (9) et l'alignement entre les activités de recherche et les priorités de la recherche ;
 - j) encouragera la notion selon laquelle les interventions dans les soins de santé doivent faire l'objet de tests et d'évaluations équitables (y compris les interventions dans la médecine alternative, traditionnelle et complémentaire) afin d'appuyer un accès plus large à des soins sûrs et efficaces et de protéger les personnes contre des interventions qui pourraient être nuisibles ou inefficaces ; et
 - k) plaider pour le développement de méthodes de recherche qui favorisent de meilleures connaissances et la normalisation des rapports et de l'analyse des aspects équité et exécution de la recherche qualitative et quantitative et des revues systématiques.

Promouvoir la dissémination et l'utilisation des conclusions de la recherche

35. Les technologies d'information et de communications peuvent être utilisées pour donner de la visibilité à la recherche régionale et pour disséminer et promouvoir l'utilisation du savoir pour améliorer la santé, l'équité et le développement. Les chercheurs, les décideurs, les praticiens de la santé et le public requièrent un accès ponctuel et équitable aux preuves scientifiques de la recherche. Des stratégies pour aider à comprendre les liens essentiels entre recherche, politique et action doivent être développées, mises en œuvre et évaluées.

36. Pour réaliser cet objectif, le Bureau sanitaire panaméricain :

- a) continuera à encourager l'accès ouvert à la littérature scientifique et à promouvoir de nouvelles approches pour le copyright et la propriété intellectuelle qui permettront que le savoir essentiel pour la santé, l'équité et le développement soit partagé et largement disséminé ;
- b) continuera à participer au débat international sur la façon dont les cadres juridiques concernant la propriété intellectuelle affectent la recherche pour la santé, en particulier l'impact sur le développement et l'accès équitable aux bénéfices de la recherche ;
- c) encouragera le partage du savoir entre chercheurs, décideurs et autres utilisateurs et stimulera le développement et l'évaluation de nouvelles initiatives et de nouveaux outils de traduction du savoir dans la Région ;
- d) cherchera à donner aux organisations de la société civile les moyens pour participer à l'établissement des priorités, à la production du savoir et à la mobilisation des preuves scientifiques de la recherche ;
- e) publiera les conclusions, recommandations et directives pertinentes qui émergent de la recherche pour la santé dans des formats qui sont les plus appropriés pour l'audience ciblée ;
- f) travaillera avec les médias pour améliorer la compréhension publique des bénéfices de la recherche pour la santé et pour améliorer la culture scientifique des décideurs, des prestataires de soins et du public ;
- g) travaillera en coopération avec ses centres spécialisés, tels que le Centre d'information sur les sciences de la santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BIREME), pour indexer et organiser les preuves scientifiques de la recherche de manière utile et promouvoir le modèle de la Bibliothèque virtuelle de la santé et

l'indexation, l'organisation, l'accès et le partage de l'information en santé pertinente ; et

- h) promouvoir l'accès et l'utilisation de résumés de preuves scientifiques de la recherche qui intègrent les résultats au moyen de méthodes valides, facilitant ainsi une meilleure compréhension de la pertinence et des effets des interventions et encourageant des efficacités dans la recherche et l'analyse de recherche scientifique qualitative et/ou quantitative.

Engagement de l'OPS envers la mise en œuvre

37. Le renforcement de la culture de recherche au sein de l'OPS dépend des compétences, des connaissances et de l'engagement du personnel impliqué dans la production, dissémination, utilisation et/ou gestion de la recherche et des preuves scientifiques. La pérennité des engagements organisationnels envers la recherche pour la santé est tributaire du développement du savoir, des compétences et des incitations, comme elle est aussi tributaire de l'institutionnalisation des politiques et des pratiques. Les engagements à la recherche doivent être systématiquement compris dans les politiques institutionnelles et la programmation, comme dans les plans de travail, les descriptions de postes, les évaluations du personnel et les stages préparatoires. Un financement et des ressources spécifiques doivent être réservés pour la recherche pour la santé. La recommandation de comités d'experts, de résolutions et de forums ministériels est de 5% des budgets combinés essentiels et volontaires à l'appui de la recherche (y compris les fonds consacrés à l'exécution et l'évaluation de la politique sur la recherche pour la santé) (2, 5, 8)—pour assurer que ces engagements sont exécutés et suivis de manière appropriée (y compris les dépenses pour cette fonction essentielle, en conformité avec le Plan stratégique de l'OPS 2008-2017) (22). Un financement indépendant devra également être mobilisé pour permettre à l'OPS de prendre de l'avance avec son programme de recherche. Toutes les recherches entamées au Bureau sanitaire panaméricain devront être enregistrées dans des inventaires établis qui peuvent être adéquatement suivis et qui permettent la gouvernance de la recherche. Des rapports sur les ressources pour la recherche et sur les activités de recherche du Bureau devront venir en complément des rapports du Comité consultatif sur la recherche en santé aux Organes directeurs et devront être pris en compte dans les rapports de la Direction. L'Organisation s'efforcera de tirer le meilleur parti des investissements dans la recherche, en recherchant des efficacités qui créent des capacités durables tout en développant et en mettant en place des incitations pour la recherche.

38. Dans son effort pour développer et mettre en place des incitations pour la recherche, l'Organisation panaméricaine de la Santé recherchera des efficacités et, là où c'est possible, abordera son programme de recherche et ses besoins de savoir. Le Bureau sanitaire panaméricain assurera que les meilleures normes éthiques et méthodologiques possibles sont suivies et que les bonnes pratiques de recherche sont respectées quand elle

favorise le renforcement de la capacité et la dissémination et l'exécution de la recherche qu'elle mène.

39. La réalisation réussie de cette politique exigera que tout le personnel du Bureau sanitaire panaméricain au siège, des centres panaméricains et des bureaux de pays, ainsi que tous les ministères de la santé dans les États Membres, participent constamment et activement à son exécution. Les responsabilités et actions effectives nécessiteront la collaboration et des interactions effectives entre tous les départements et niveaux du Bureau sanitaire panaméricain et avec les ministères de la santé, d'autres secteurs gouvernementaux concernés, des institutions académiques et de recherche, et des organisations non gouvernementales. Une importance particulière sera accordée à la création et le renforcement d'interactions entre gouvernements, instituts de recherche de pointe et organisations de la société civile. Les compétences essentielles pour l'usage approprié de la recherche seront évaluées pour assurer que les points focaux et le personnel de recherche dans les entités et les bureaux de pays de l'OPS ont ou peuvent développer les compétences requises pour faciliter l'exécution et l'évaluation des engagements à la recherche pour la santé. Les ministères de la santé seront encouragés à faire de même. L'OPS fera tous les efforts possibles pour diriger l'exécution de sa gouvernance de recherche pour la montrant l'exemple.

40. Les gestionnaires supérieurs prendront les mesures nécessaires pour assurer que la politique se traduit en action tant dans les aspects techniques que dans les aspects gestionnaires des programmes. Ils transmettront la politique au personnel technique et administratif et suivront son application constante et effective dans l'ensemble du travail dont ils ont la responsabilité. Ils seront redevables à la Directrice et aux Organes directeurs de l'incorporation réussie de la recherche dans leur travail.

41. Cette politique s'applique à toutes les activités dans l'ensemble de l'Organisation, y compris la planification des politiques et des programmes, l'exécution, le suivi et l'évaluation, la gestion des ressources humaines et la budgétisation des programmes. Une exécution effective de la politique exigera l'engagement et la validation des hauts responsables, ainsi que le soutien organisationnel à des activités pour faire progresser les compétences en recherche et le savoir du personnel.

42. Cette politique contribuera à l'exécution du plan stratégique présenté par l'OPS et au onzième programme de travail de l'OMS et à l'accomplissement des fonctions essentielles de l'OPS et de l'OMS (17, 22). Une gouvernance de recherche fonctionnelle et robuste est nécessaire pour couvrir efficacement six des objectifs stratégiques du Plan stratégique de l'OPS 2008-2017 (Objectifs stratégiques 1, 2, 4, 11, 14 et 15) (22).

43. Les orientations et le soutien généraux seront initialement assurés par l'équipe de promotion et de développement de la recherche sous le bureau du Sous-Directeur, en collaboration avec les points focaux et le personnel de recherche dans tous les domaines

régionaux, les centres, les bureaux de pays et les ministères de la santé. Toutefois, tous les domaines et projets dans le Bureau seront tenus d'intervenir en examinant et en réfléchissant aux aspects de la recherche de leurs domaines de travail respectifs et en assurant le suivi et l'exécution de la politique de recherche.

44. Ces actions aideront à assurer l'intégration des preuves scientifiques de la recherche dans tout le travail de l'OPS dans différents domaines. En collaboration avec le siège, les bureaux de pays seront tenus de renforcer ou de créer des mécanismes et d'allouer des ressources pour promouvoir l'intégration des questions de recherche dans les systèmes de santé ; cet effort impliquera de travailler avec les ministères de la santé, d'autres secteurs, des organisations non gouvernementales, le système des Nations Unies, le système interaméricain, des agences de développement et des organisations de la société civile.

45. L'équipe de promotion et de développement de la recherche coordonnera l'exécution de la politique de recherche pour la santé ; coordonnera le développement de stratégies d'exécution et de plans d'action avec d'autres entités concernées de l'OPS, fournissant un mécanisme effectif de suivi et d'évaluation pour vérifier si la recherche est de fait incorporée dans les programmes de travail ; assistera et appuiera le développement de méthodologies et de matériels pour l'analyse de la recherche, l'introduction d'une terminologie standardisée pour assurer une communication cohérente sur les questions de recherche, et l'exécution d'une stratégie en vue du renforcement approprié des capacités au sein de l'Organisation ; et préparera une stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat pour appuyer l'exécution de la politique dans le temps le plus court possible. L'équipe de promotion et de développement de la recherche contribuera également à la création d'une base de données appropriée sur les activités de recherche dans l'Organisation.

Définitions opérationnelles

Éventail intégral de la recherche

46. L'*éventail intégral de la recherche* est entendu comme l'ensemble des aspects du processus de recherche visant à acquérir un savoir qui peut avoir une application immédiate ou à long terme, et comprenant la recherche sur les sciences de base, la recherche clinique, la thérapeutique clinique, les résultats des interventions, les systèmes de santé, la santé de la population, la traduction du savoir, etc.

Gouvernance

47. Elle a trait aux « processus d'action collective qui organisent l'interaction parmi les acteurs, la dynamique des processus et les règles du jeu (formelles et informelles),

avec lesquels une société établit ses comportements, prend ses décisions et les met en œuvre » (36).

Recherche en santé

48. La *recherche en santé* est un processus conçu pour acquérir systématiquement un savoir valide en suivant des méthodes scientifiques et reproductibles devant être appliquées de façon à améliorer la santé des personnes ou des populations. Dans le présent document, la recherche en santé se rapporte à la recherche sur les approches sanitaires, qui est menée essentiellement par le secteur de la santé.

Système de santé

49. Le *système de santé* signifie la série d'interventions effectuées en société qui ont la santé comme leur objectif primaire (y compris les soins aux personnes et à l'environnement), afin de promouvoir, protéger et restaurer la santé ou réduire ou compenser une invalidité irréversible. Il comprend la fourniture des moyens, ressources et conditions nécessaires pour accomplir ces tâches (telles que des actions affectant les déterminants de la santé). Le système de santé est beaucoup plus vaste que le système de soins de santé ou que le secteur des soins de santé (10).

Recherche sur les systèmes de santé

50. La *recherche sur les systèmes de santé* est le domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie la façon dont les facteurs sociaux, les systèmes de financement, les structures et les processus organisationnels, les technologies de la santé et les comportements personnels affectent l'accès aux soins de santé, la qualité et le coût des soins de santé et, en dernier ressort, la santé et le bien-être. Ses domaines de recherche sont les personnes individuelles, les familles, les organisations, les institutions, les communautés et les populations (37).

Innovation

51. L'OMS définit *l'innovation* comme la création de quelque chose de nouveau, normalement à travers l'étude et l'expérimentation. Dans le contexte de la santé publique, l'innovation dérive normalement de la recherche, et peut inclure de nouveaux médicaments, des appareils médicaux, des méthodes de diagnostic, des pratiques cliniques ou des moyens de prestation des soins de santé (38).

Traduction du savoir pour la santé

52. La *traduction du savoir pour la santé* est un processus dynamique et itératif qui inclut la synthèse, la dissémination, l'échange et l'application éthiquement saine du

savoir pour améliorer la santé de la population, fournir des services et des produits plus effectifs de santé et renforcer le système de soins de santé (6, 39).

Bureau sanitaire panaméricain (BSP)

53. Le Bureau est l'organisme sanitaire international le plus ancien du monde ainsi que le Secrétariat de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS). Le BSP est déterminé à fournir un leadership et un soutien technique aux Etats Membres de l'OPS dans ses efforts pour atteindre l'objectif de la « Santé pour tous » et ses valeurs intrinsèques, telles que l'indiquent les valeurs, la vision et la mission qui guident les travaux du Secrétariat.

Systèmes nationaux de recherche en santé

54. Les *systèmes nationaux de recherche en santé* sont les personnes et les institutions qui régissent, gèrent, coordonnent, exigent, créent, communiquent ou utilisent les preuves scientifiques résultant de la recherche pour promouvoir, restaurer, améliorer ou maintenir l'état de santé et de développement d'une population (6, 37).

Politique nationale de science, technologie et innovation

55. La *politique nationale de science, technologie et innovation* en santé est une composante des politiques industrielles, pédagogiques et autres politiques sociales d'un pays qui vise la satisfaction des besoins de sa population, et dont l'objectif principal est le développement et l'optimisation des processus de production et d'absorption de savoir scientifique et technologique par les systèmes, services et institutions de santé, les centres de formation des ressources humaines, les entreprises du secteur productif et d'autres segments de la société (40).

Recherche et développement

56. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la *recherche et le développement* « comprend le travail créatif entrepris sur une base systématique afin d'accroître le stock de savoir, y compris le savoir de l'homme, de la culture et de la société, et l'usage de ce stock de savoir pour concevoir de nouvelles applications » (41).

Recherche pour la santé

57. La *recherche pour la santé* est la recherche entreprise pour faire progresser le savoir sur la santé. Elle comprend toute discipline, ou combinaison de disciplines, qui cherche à déterminer et améliorer l'impact des politiques, programmes et interventions provenant de l'intérieur et de l'extérieur du secteur de la santé, y compris la recherche

biomédicale, la recherche en santé publique, la recherche en santé environnementale, les sciences sociales et comportementales, et l'étude de leur relation avec les facteurs sociaux, économiques, politiques, juridiques et historiques, afin d'atteindre le niveau de santé le plus élevé possible et l'absence de maladie dans la population prise dans son ensemble et chez les personnes individuelles (42).

Science et technologie

58. L'OCDE définit les activités *scientifiques et technologiques* (S&T) comme « celles comprenant une éducation et une formation scientifique et technique et des services scientifiques et technologiques. Les derniers services incluent par exemple les activités S&T des bibliothèques et musées, la traduction et la rédaction de littérature S&T, les enquêtes et la prospection, la collecte de données sur des phénomènes socio-économiques, la standardisation de tests et le contrôle de qualité, les conseils aux clients et les services consultatifs, les activités de brevets et de licences par des organes publics » (41).

Registres primaires de la Plateforme internationale de registre des essais cliniques de l'OMS

59. Les *registres primaires de l'OMS* répondent à des critères spécifiques relatifs au contenu, à la qualité et à la validité, à l'accessibilité, à l'identification unique, aux capacités techniques et à l'administration. Les registres primaires de l'OMS satisfont aussi aux critères établis par le Comité international des rédacteurs en chef des revues médicales (ICMJE). Une liste de ces registres est disponible à <http://www.who.int/ictrp/network/primary/en/index.html>.

Références

1. Pan American Health Organization values, mission and vision. Disponible à <http://www.paho.org/english/paho/mission.htm> (consulté le 28 janvier 2009).
2. Commission on Health Research for Development. *Health research: essential link to equity in development*. Oxford: Oxford University Press; 1990.
3. Report of the Task Force on Health Systems Research. *The Millennium Development Goals will not be attained without new research addressing health system constraints to delivering effective interventions*. Geneva: World Health Organization; 2005. Disponible à http://www.who.int/rpc/summit/Task_Force_on_HSR_2.pdf (consulté le 28 janvier 2009).
4. Ministerial Summit on Health Research. The Mexico Statement on Health Research. Knowledge for better health: strengthening health systems. Mexico City, 16-20

- November 2004. Disponible à http://www.who.int/rpc/summit/agenda/en/mexico_statement_on_health_research.pdf (consulté le 28 janvier 2009).
5. Organisation mondiale de la Santé. Assemblée mondiale de la Santé, Résolution WHA58.34 Genève : OMS ; 2005. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_34-fr.pdf (consulté le 17 décembre 2008).
 6. Comité Ejecutivo, Primera Conferencia Latinoamericana sobre Investigación e Innovación en Salud 2008. Report of the first Latin American Conference on Research and Innovation for Health. Rio de Janeiro, Brazil. 2008. Disponible à <http://www.paho.org/Researchportal> (consulté le 17 décembre 2008).
 7. OPS. 48^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé. Document de travail CD48/17. Contribution régionale au Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé. Disponible à <http://www.paho.org/french/gov/cd/cd48-17-f.pdf> (consulté le 17 décembre 2008).
 8. Bamako Call to Action on Research for Health: Strengthening research for health, development and equity. Global Ministerial Forum on Research for Health. Bamako, Mali, 17-19 November 2008. Disponible à <http://new.paho.org/Bamako2008eng> (consulté le 17 décembre 2008).
 9. Canadian Academy of Health Sciences. Making an impact: a preferred framework and indicators to measure returns on investment in health research. 2009. Disponible à http://www.caahs-acss.ca/e/pdfs/ROI_FullReport.pdf (consulté le 10 avril 2009).
 10. Pan American Health Organization. Public Health in the Americas: conceptual renewal, performance assessment and basis for action. 2002.
 11. Martin BR, Tan P. The benefits from publicly funded research. SPRU Electronic Working Paper Series 161, University of Sussex, SPRU - Science and Technology Policy Research; 2007. Disponible à : <http://www.sussex.ac.uk/spru/documents/sewp161.pdf> (consulté le 10 avril 2009).
 12. Johnston SC, Rootenberg JD, Katrak S, Smith WS, Elkins JS. Effect of a US National Institutes of Health programme of clinical trials on public health and costs. *Lancet* 2006; 367(9519): 1319-132.
 13. The benefits of medical research and the role of the NIH. Washington (DC): United States Senate, Joint Economic Committee; 2000. Disponible à http://opa.faseb.org/pdf/2008/nih_research_benefits.pdf (consulté le 10 avril 2009).
 14. Access Economics. Exceptional returns: The value of investing in health R&D in Australia II. Canberra (Australia): Australian Society for Medical Research; 2008. Disponible à www.asmr.org.au/ExceptII08.pdf (consulté le 10 avril 2009).
 15. Ministry of Health of Brazil, Secretariat for Science, Technology and Strategic Inputs, Department of Science and Technology. Flows of Financial Resources for

- Health Research and Development in Brazil 2000-2002; Brasilia, 2006. Disponible à <http://www.globalforumhealth.org/en/Media-Publications/Publications/Flows-of-Financial-Resources-for-Health-Research-and-Development-in-Brazil-2000-2002> (consulté le 11 avril 2009).
16. Organisation mondiale de la Santé. Constitution adoptée par la Conférence sanitaire internationale à New York, 19-22 juillet 1946. Disponible à http://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd46/f-bd46_p2.pdf (consulté le 27 décembre 2008).
 17. Organisation mondiale de la Santé. S'engager pour la santé. Onzième programme général de travail, 2006-2015. Programme mondial d'action sanitaire. Genève : OMS ; 2006. Disponible à http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/GPW_fre.pdf (consulté le 27 décembre 2008).
 18. Pan-American Sanitary Office. Pan-American Sanitary Code. Signed in Havana, Cuba, on 14 November 1924, during the VII Pan-American Sanitary Conference. Disponible à http://www.paho.org/Spanish/D/DO_308.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
 19. Pan American Health Organization. Annual Report of the Director, 1962. Washington, D.C.: PAHO; 1963. (Official Document No. 50).
 20. Reunión del Comité Asesor sobre Investigaciones Médicas de OPS, XXII, México, D.F., México, 7-9 julio de 1983. Política de la OPS en materia de investigaciones. Washington: OPS; 1983. (PAHO/ACMR/22/8.2). Disponible à <http://hist.library.paho.org/Spanish/CAIS/27657.pdf> (consulté le 30 janvier 2009).
 21. Organisation panaméricaine de la Santé. Programme d'action sanitaire pour les Amériques. Texte du document distribué lors de la cérémonie de lancement dans le ville de Panama, au Panama, 3 juin 2007. Washington, D.C.: OPS. Disponible en anglais à http://www.paho.org/English/DD/PIN/Health_Agenda.pdf (consulté le 30 janvier 2009).
 22. Pan American Health Organization. Strategic Plan 2008-2012. Official document 328. Disponible à <http://www.paho.org/english/gov/cd/cd48-od328-e.pdf> (consulté le 27 janvier 2009).
 23. Burke MA and Matlin SA (eds.) *Monitoring Financial Flows for Health Research 2008*. Geneva; Global Forum for Health Research: 2008. Disponible à <http://www.globalforumhealth.org/en/Media-Publications/Publications/Monitoring-Financial-Flows-for-Health-Research-2008-Prioritizing-research-for-health-equity> (consulté le 28 janvier 2009).
 24. Alger J, Espinoza Salvadó I, Valenzuela R, de Haan S, Cuervo LG, Arana B, et al. Primera Conferencia Latinoamericana sobre Investigación e Innovación para la Salud, Río de Janeiro, Brasil, abril 15-18. Rev Med Hondur 2008;76:88-93. Disponible à <http://www.bvs.hn/RMH75/pdf/2008/pdf/Vol76-2-2008-11.pdf> (consulté le 15 août 2008).

25. Organisation mondiale de la Santé. Documents pour le 124^e Conseil exécutif, janvier 2009. Disponible à http://apps.who.int/gb/f/f_eb124.html (consulté le 27 janvier 2009).
26. Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche pour la santé. Document WHA 60/23. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA60/A60_23-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
27. Projet de stratégie OMS de recherche pour la santé. Document EB124/12. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB124/B124_12-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
28. Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Document WHA 61/9. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/A61/A61_9-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
29. Organisation mondiale de la Santé. Assemblée mondiale de la Santé, Résolution WHA58.34. Genève : OMS ; 2005. Disponible à http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_34-fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
30. OPS. 48^e Conseil directeur et 60^e session du Comité régional. Contribution régionale au Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé. CD48/17, Add. I. 15 septembre 2008. <http://www.paho.org/french/gov/cd/cd48-17a-f.pdf> (consulté le 28 janvier 2009).
31. *Rapport sur la santé dans le monde 2008 : les soins de santé primaire. Maintenant plus que jamais*. Genève : OMS ; 2008. Disponible à http://www.who.int/whr/2008/08_report_fr.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
32. *Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Genève : OMS ; 2008. Disponible à http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789242563702_fre.pdf (consulté le 27 janvier 2009).
33. Council for International Organizations of Medical Sciences (CIOMS). International Ethical Guidelines for Biomedical Research Involving Human Subjects; 2002. Disponible à http://www.cioms.ch/frame_guidelines_nov_2002.htm (consulté le 10 avril 2009).
34. World Medical Association Declaration of Helsinki. Disponible à <http://www.wma.net/e/ethicsunit/helsinki.htm> (consulté le 27 janvier 2009).
35. International Clinical Trial Registry Platform of the World Health Organization. Disponible à <http://www.who.int/ictrp/en/> (consulté le 27 janvier 2009).
36. Huffly M, Báscolo E, Bazzani, R. Gobernanza en salud: un aporte conceptual y analítico para la investigación. Cad. Saúde Pública. 2006, vol.22, suppl., pp. S36.

ISSN 0102-311X. doi: 10.1590/S0102-311X2006001300013. Disponible en línea en: http://www.scielo.br/scielo.php?pid=S0102-311X2006001300013&script=sci_abstract&tlng=es (consulté le 2 juin 2009).

37. Academy Health. Disponible à <http://www.academyhealth.org/about/whatishsr.htm> (consulté le 27 janvier 2009).
38. World Health Organization. Disponible à <http://www.who.int/topics/innovation/en> (consulté 10 avril 2009).
39. Adapté de la définition de 2008 sur la traduction des connaissances par Canadian Institutes of Health Research (CIHR) Disponible à <http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/29418.html> (consulté le 27 janvier 2009).
40. Brasil, Ministério da Saúde, Secretaria de Ciência, Tecnologia e Insumos Estratégicos. Departamento de Ciência e Tecnologia, Política nacional de ciência, tecnologia e inovação em saúde. 2. ed. – Brasília : Editora do Ministério da Saúde, 2008. Disponible à http://bvsmms.saude.gov.br/bvs/publicacoes/politica_Portugues.pdf (consulté le 30 janvier 2009). [En anglais, édition de 2006 disponible à : http://bvsmms.saude.gov.br/bvs/publicacoes/Politica_Ingles.pdf].
41. Organization for Economic Co-operation and Development. Frascati Manual 2002. (OECD Code: 922002081E1). Disponible à <http://213.253.134.43/oecd/pdfs/browseit/9202081E.PDF> (consulté le 27 janvier 2009).
42. Global Forum for Health Research. Disponible à http://www.globalforumhealth.org/more/000_Research%20for%20Health%20.php (consulté le 27 janvier 2009).



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



49^e CONSEIL DIRECTEUR

61^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 28 septembre au 2 octobre 2009

CD49.R10 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD49.R10

POLITIQUE SUR LA RECHERCHE POUR LA SANTÉ

LE 49.^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice *Politique sur la recherche pour la santé* (document CD49/10) ;

Rappelant la résolution WHA58.34 sur le Sommet ministériel sur la recherche en santé, la résolution WHA60.15 sur le Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche pour la santé et la contribution régionale de l'OPS au Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé, y compris le rapport de situation sur la résolution WHA58.34 présentée au 48^e Conseil directeur et le rapport par le Comité consultatif sur la recherche en santé à la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine ;

Étant conscients du fait que le monde actuel change rapidement et doit faire face à d'importants défis environnementaux, démographiques, sociaux et économiques, la recherche sera de plus en plus essentielle pour élucider la nature et la portée des problèmes de santé ; identifier des interventions et des stratégies effectives, sûres et appropriées ; aborder l'équité en santé et les déterminants de la santé, et remplir les objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 ;

Réalisant que l'amélioration des résultats de santé exige une recherche multidisciplinaire et intersectorielle ;

Reconnaissant que la recherche pour la santé est une fonction essentielle de santé publique que les États membres doivent continuer de développer et renforcer ;

Affirmant les rôles et responsabilités essentiels de l'OPS dans la recherche pour la santé, en tant que première organisation régionale de santé publique ;

Reconnaissant le besoin de renforcer la capacité du secteur public en matière de recherche en santé ;

Étant conscients du besoin de mieux communiquer et intégrer les résultats et les activités de recherche de l'OPS dans l'ensemble de l'Organisation et avec ses États membres et ses partenaires ;

Se rendant compte que l'OPS et ses États membres doivent maintenir des mécanismes fonctionnels de gouvernance pour la recherche en santé, et conscients que les systèmes nationaux fonctionnels de recherche pour la santé peuvent tirer un plus grand avantage de la recherche en promouvant des efficacités, en poursuivant une gestion effective et en coordonnant la recherche pour les activités de santé ;

Prenant compte de la résolution WHA61.21 sur la Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et la résolution CD48.R15 du 48^e Conseil directeur sur la Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : une perspective régionale ;

Notant les références à la recherche en santé dans le rapport de la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique ainsi que les conclusions et recommandations pertinentes de la Commission de l'OMS des déterminants sociaux de la santé ;

Prenant en considération les résultats du Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé (Bamako, 17-19 novembre 2008), les contributions régionales présentées au Conseil directeur, la conclusion de la première Conférence latino-américaine sur la recherche et l'innovation en santé, et la Stratégie de l'OMS sur la recherche pour la santé,

DÉCIDE :

1. D'approuver la Politique sur la recherche pour la santé de l'OPS (document CD49/10).
2. D'exhorter les États membres à :
 - a) reconnaître l'importance de la recherche pour la santé et de l'équité en santé et à adopter et mettre à exécution les politiques pour la recherche pour la santé qui

- sont alignées sur les plans nationaux de santé, à inclure tous les secteurs publics et privés concernés, à aligner le soutien extérieur sur les priorités mutuelles et à renforcer les institutions nationales clés ;
- b) envisager de tirer parti de la Politique sur la recherche pour la santé de l'OPS conformément à leurs circonstances et contextes nationaux, et au titre de leurs politiques globales de santé et de recherche en santé ;
 - c) travailler avec l'OPS pour renforcer et suivre les systèmes nationaux de recherche en santé en améliorant la qualité, le leadership et la gestion de la recherche en santé, en se focalisant sur les besoins nationaux, en établissant des mécanismes institutionnels effectifs de recherche, en utilisant systématiquement les preuves scientifiques pour développer des politiques de santé, en ayant en place les compétences nécessaires par une formation accrue des chercheurs en santé, en encourageant la participation à la recherche et en harmonisant et coordonnant le soutien national et extérieur ;
 - d) établir, le cas échéant et comme il convient, des mécanismes de gouvernance pour la recherche pour la santé afin de réaliser une coordination effective et des approches stratégiques entre les secteurs concernés, assurer l'application rigoureuse de bonnes normes et de bons critères de recherche, y compris la protection des sujets humains impliqués dans la recherche, et promouvoir un dialogue ouvert entre les décideurs et les chercheurs sur les besoins, les capacités et les contraintes de la santé nationale ;
 - e) continuer à travailler avec l'OPS et ses centres spécialisés pour appuyer le point de vue qui soutient que les preuves scientifiques de la recherche essentielle pour la santé et le développement doivent toujours être accessibles et disponibles, y compris dans le domaine public, le cas échéant ;
 - f) promouvoir la collaboration intersectorielle et une recherche de haute qualité pour produire les preuves scientifiques de la recherche nécessaires pour assurer que les politiques adoptées dans tous les secteurs contribuent à améliorer la santé et l'équité en santé ;
 - g) initier ou renforcer la collaboration inter pays et infrarégionale de façon à obtenir des économies d'échelle dans la recherche par le partage d'expériences, de bonnes pratiques et de ressources, par la mise en commun de la formation et des mécanismes d'acquisition et par l'utilisation de méthodes communes et normalisées d'évaluation de la recherche ;

- h) continuer à poursuivre le financement de la recherche en santé et son suivi, tel qu'articulé dans la résolution WHA58.34 et en conformité avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
 - i) établir des conseils de revue éthique et mettre en œuvre des principes éthiques quant aux essais cliniques concernant des sujets humains, en référence à la Déclaration d'Helsinki et d'autres textes appropriés sur les principes éthiques en matière de recherche médicale concernant les sujets humains.
3. D'inviter les États membres, la communauté de la recherche pour la santé, le système interaméricain, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les partisans de la recherche, le secteur privé, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées à :
- a) fournir un appui au Secrétariat de l'OPS pour l'exécution de la Politique sur la recherche pour la santé et suivre et évaluer son efficacité ;
 - b) collaborer avec l'OPS, dans le cadre de la Politique, pour identifier les priorités de recherche pour la santé, élaborer des directives concernant la recherche pour la santé, établir des registres et des mécanismes de suivi et partager les informations et les données utiles ;
 - c) assister l'OPS et ses partenaires lors de la mobilisation de ressources, et du contrôle de ces dernières, pour les priorités régionales et infrarégionales identifiées pour la recherche pour la santé ;
 - d) collaborer avec l'OPS pour mieux aligner et coordonner l'architecture de la recherche mondiale et régionale en santé et sa gouvernance, à travers la rationalisation des partenariats existants, afin d'en améliorer la cohérence et l'impact et d'accroître l'efficacité et l'équité ;
 - e) accorder une attention particulière aux demandes de coopération en recherche de la part des États membres ayant des besoins urgents, notamment dans des domaines tels que le transfert de technologie, le personnel de recherche, le développement de l'infrastructure et les déterminants de la santé, en particulier lorsque cela contribuera aux réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement, à l'équité en santé et à une meilleure santé pour tous ;
 - f) appuyer où il convient la coopération technique visant à accroître la recherche pour les standards de santé dans les États membres.

4. De demander à la Directrice :
 - a) assurer le leadership en identifiant les priorités régionales pour la recherche en santé par la promotion de systèmes de collaboration pour identifier les besoins et les problèmes concernant la recherche, de concert avec les États membres ;
 - b) exécuter et incorporer la politique sur la recherche pour la santé à tous les niveaux de l'Organisation, ainsi qu'avec les partenaires, et l'aligner sur les résolutions pertinentes, telles que la résolution CD48.R15, *Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : une perspective régionale* ;
 - c) s'assurer que les normes et critères les plus élevés de bonne recherche sont observés au l'OPS (y compris les aspects techniques, éthiques et méthodologiques), disséminer et promouvoir l'accès aux résultats de la recherche tout en plaidant pour que ces résultats soient reflétés dans les politiques et la pratique, et réviser et aligner l'architecture et la gouvernance des activités de recherche et des partenariats de l'Organisation ;
 - d) continuer à faciliter le développement du personnel de l'OPS au moyen des compétences nécessaires pour utiliser la recherche de manière appropriée et effective dans toutes les activités pertinentes de l'OPS ;
 - e) fournir les ressources essentielles adéquates dans les budgets programmes proposés pour l'exécution de la politique sur la recherche pour la santé ;
 - f) assurer un appui aux États membres, à leur demande et pour autant que les ressources le permettent, pour renforcer les systèmes nationaux de recherche pour la santé et le développement de collaborations intersectorielles efficaces ;
 - g) collaborer de manière constructive avec d'autres organisations internationales, réseaux et parties prenantes, y compris les centres d'excellence et les centres collaborateurs de l'OMS, pour promouvoir des efficacités et accroître l'impact de cette politique ;
 - h) appuyer la promotion et l'exécution effectives de la Stratégie de l'OMS de recherche pour la santé, avec des rapports périodiques devant les États membres, la participation active de tous les membres concernés à l'OPS et le développement de stratégies et de plans d'action pour la politique de l'OPS sur la recherche pour la santé avec la participation des États membres et consultation des parties prenantes, y compris la société civile ;

- i) favoriser la transparence, en collaboration avec les États membres, et, lorsqu'approprié, la dissémination des informations utiles pour la recherche et le développement et pour les résultats de la recherche.

(Cinquième réunion plénière, le 30 septembre 2009)